

L'innovation par tous et pour tous

Construire un avenir durable pour l'emploi dans l'industrie

Document adopté par la 6^{ème} réunion du Comité exécutif d'industriAll Europe, Bruxelles, le 9-10 Juin 2015 | IndustriAll 60/2015

Justification, vision et stratégie pour une politique d'innovation

L'industrie de demain est façonnée par les innovations d'aujourd'hui. Les projets qui sont actuellement dans les laboratoires ou sur les planches à dessin deviendront des produits intelligents et hautement performants ou des processus plus efficaces et respectueux de l'environnement. Ils déplaceront les parts de marché, la valeur ajoutée et les emplois. Ils modifieront les compétences et les conditions de travail.

L'innovation est permanente. Elle est la clé du développement économique durable. Nous ne pouvons et ne devons pas tenter d'y résister. Mais les syndicats peuvent et doivent jouer un rôle actif pour **orienter l'innovation**. Ce faisant, en tant que **pilier** d'une **politique industrielle active**, industriAll Europe sera un **acteur** du **changement responsable**, dans l'industrie et la société.

La **vision** d'industriAll Europe est d'orienter l'innovation vers un modèle où l'innovation est ouverte à tous les travailleurs et à tous les citoyens, et bénéficie à tous : « **L'innovation par tous et pour tous** ».

L'innovation doit avoir pour but :

- de répondre aux besoins **sociaux, environnementaux** et **économiques**
- **de meilleurs produits** et **de meilleurs processus de fabrication**, afin de soutenir la différenciation positive de l'industrie européenne sur le marché mondial et le développement à long terme de nouveaux **emplois de qualité**
- une **transition équitable** vers une **société durable** sur un plan social, économique et environnemental.

Afin d'atteindre ces objectifs, industriAll Europe a identifié **cinq options stratégiques** :

1. l'industrie et les pouvoirs publics doivent accroître sensiblement les **investissements** dans la **Recherche & Développement**
2. la réglementation du marché intérieur doit être prévisible, cohérente et ambitieuse, afin d'éliminer les obstacles à l'innovation, et d'encourager une différenciation des produits et des processus par la **qualité**
3. la valeur ajoutée doit être **répartie** le long de la chaîne d'approvisionnement, et la richesse au sein de la société
4. les systèmes d'innovation doivent encourager la **coopération**, la **démocratie** et la **participation des travailleurs** et produire des innovations systémiques, sociotechniques
5. **l'éducation** et la **formation** doivent donner à tous les travailleurs les ressources et les compétences permettant de s'engager efficacement et en toute confiance dans l'innovation et le changement.

Mise en œuvre de la stratégie : propositions politiques concrètes

IndustriAll Europe encourage les investissements dans la RDI pertinente pour l'industrie et la société

IndustriAll Europe **se félicite** globalement des récentes évolutions de la politique de l'UE en matière de recherche, développement et innovation (RDI), et du plus grand intérêt accordé à la recherche pertinente pour l'industrie et la société, avec une large coopération entre les parties prenantes.

Le pilier « Excellence scientifique » du programme Horizon 2020 offrira le bagage de connaissances scientifiques dont peuvent émerger de nouvelles idées. Le pilier « Leadership industriel » soutiendra la compétitivité « hors prix », fondée sur qualité, des produits industriels européens, et l'efficacité de ses processus de production. Le pilier « Défis sociétaux » fournira les outils techniques et industriels permettant d'aboutir à la société durable sur un plan économique, social et environnemental, que réclame industriAll Europe. Les règles récemment actualisées en matière d'aides d'État pour la RD ainsi que la spécification d'un statut pour les projets importants d'intérêt européen commun (art 107, 3b, TFUE) créent un cadre plus favorable au soutien public de la RDI.

IndustriAll Europe estime que les **fonds publics européens alloués à la RDI industrielle** doivent être accordés **uniquement** à des applications industrielles au sein de l'Europe.

Les règles européennes relatives au soutien public de la RDI (et notamment relatives aux aides d'État) doivent inclure la **condition** que la **première application industrielle** de la RDI soutenue au moyen de fonds publics doit avoir lieu en Europe. Pour les travailleurs de l'industrie représentés par industriAll Europe, il est inacceptable que les fonds des budgets publics européens servent à financer à bas prix des activités de RD pour des produits industriels qui seront ensuite fabriqués ailleurs.

De plus, « l'objectif stratégique de Lisbonne » de 2000, visant à consacrer 3 % du PIB à la RDI est loin d'être atteint. Cette situation est en partie due à la structure du tissu industriel de certains Etats membres, qui est moins centrée sur la recherche. Il est difficile de modifier cette situation.

A titre d'objectif intermédiaire et réaliste, industriAll Europe propose que les **entreprises européennes** consacrent à la RDI **plus de 1,5 fois la moyenne de l'OCDE pour leur secteur et leur catégorie de taille**.

Une réglementation stricte et ambitieuse du marché unique doit encourager l'innovation dans la qualité des produits, processus et services industriels

Re-réglementer le marché intérieur des produits et des services

Pour soutenir l'innovation, les syndicats doivent se servir de la stratégie de la Commission de déréglementation au niveau national et de re-réglementation au niveau européen. En adoptant et en appliquant des **objectifs de performance ambitieux** en matière d'impact social et environnemental des produits industriels, l'Union européenne est un moteur de l'innovation basée sur la qualité. La réglementation en matière de santé & sécurité relative aux substances dangereuses et aux machines sur le lieu de travail et dans le domaine public, la réglementation environnementale des processus industriels et de leur pollution, les exigences de performance concernant l'efficacité énergétique des moteurs automobiles et des appareils ménagers, les exigences en matière d'écoconception et les labels écologiques, les objectifs du continent en matière de sources renouvelables dans l'offre d'électricité sont autant de facteurs qui contribuent à l'introduction, dans les usines et sur le marché, de nouveaux produits et processus de qualité supérieure. Tel est le type d'innovation qu'industriAll Europe cherche à encourager. Cette réglementation doit être cohérente et prévisible pour permettre aux entreprises de prévoir leur RD. De plus, elle ne devra pas stipuler les moyens techniques avec lesquels ces objectifs devront être atteints, laissant ainsi toute liberté aux entreprises à cet égard.

IndustriAll Europe réclame une **réglementation stricte, ambitieuse et cohérente** du marché intérieur européen des produits industriels, et des **objectifs ambitieux** en matière de performance énergétique et d'écoconception des produits industriels.

Assurer la participation des syndicats à la définition de normes « harmonisées »

Les normes sont importantes pour la politique industrielle. Elles définissent et segmentent le marché des produits industriels, influençant ainsi les positions concurrentielles des entreprises, et donnent une sécurité juridique aux innovateurs. Les normes techniques européennes qui soutiennent la réglementation et les politiques européennes sont appelées normes « harmonisées ». Elles sont les outils permettant de spécifier la qualité des produits et processus avec le niveau de précision requis pour évaluer objectivement s'il est atteint ou non. Il faut s'assurer que ces normes « harmonisées » ne soient pas un moyen détourné pour les entreprises d'édulcorer les exigences sociales ou environnementales. Pour ce faire, la présence des intérêts des travailleurs doit être assurée dans les cercles où les normes « harmonisées » sont prescrites et définies.

IndustriAll Europe demande que les **syndicats** aient accès aux institutions et moyens financiers appropriés leur permettant de **participer** au **processus de normalisation** des normes « harmonisées », c'est-à-dire des normes techniques qui soutiennent la réglementation ou les politiques européennes.

Un système d'innovation qui distribue la valeur ajoutée et la richesse

La réalité de l'innovation contemporaine est très différente de la fiction simplifiée et héroïque de l'innovateur solitaire, qui justifie les modèles économiques où « le gagnant rafle tout ». L'innovation est réalisée par des **équipes qui coopèrent** dans le cadre d'un paradigme « **d'innovation ouverte** ». En outre, les objets techniques sont des **systèmes**, de sorte que l'innovation est générée par la **combinaison** de plusieurs innovations et technologies existantes, et aucun brevet individuel ne génère de la richesse par lui-même, de manière isolée.

L'innovation coopérative dans les consortiums de R&D et dans les communautés de normalisation a élaboré un modèle de brevets partagés. Les communautés **libres et à code source ouvert (FLOS)** relatives aux logiciels, et de plus en plus au matériel, font un pas de plus vers la **propriété partagée** des droits protégeant l'innovation.

IndustriAll Europe favorise la définition d'un environnement juridique fort pour le développement des logiciels et matériels **libres et à code source ouvert (FLOS)**, en garantissant en particulier qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une appropriation privée.

Encourager l'innovation coopérative, systémique, sociotechnique

IndustriAll Europe encourage une vision de l'innovation où tous les travailleurs, dans toutes les industries, sont invités à participer à la conception, la mise en œuvre et l'expérimentation des nouveaux systèmes socio-techniques, et à partager leurs avantages.

Démocratie de l'innovation: impliquer les syndicats dans l'orientation stratégique et la programmation de la R&D

La **gouvernance** des processus d'innovation financés par des fonds publics doit être transparente et ne pas être confiée à l'action incontrôlée des universitaires ou des entreprises. Les syndicats doivent intervenir là où les **orientations stratégiques** sont décidées, et où les **critères de sélection** des projets sont définis. Leur contribution doit mettre l'accent sur la prise en compte des risques potentiels (en particulier sur la santé et la sécurité au travail) et des opportunités (en particulier en ce qui concerne la différenciation des produits et processus sur le marché), sur l'utilité sociétale des stratégies d'innovation proposées, sur leur cohérence avec les objectifs politiques, en laissant aux experts en technologie la tâche d'étudier leur faisabilité et leur efficacité économique (« rapport qualité-prix »).

IndustriAll Europe demande que les syndicats **participent** aux **organes de gouvernance stratégique** des actuels programmes de R&D financés par des fonds publics au niveau européen.

Encourager l'innovation sur le lieu de travail

IndustriAll Europe soutient le concept d'**innovation sur le lieu de travail**, où le dialogue social et le renforcement des droits à l'information et à la consultation à tous les niveaux garantissent que les avantages des

modifications apportées aux processus de fabrication, à l'organisation du travail ou aux biens (matériels ou immatériels) conçus et produits, sont partagés équitablement entre les travailleurs et les employeurs. Cette participation au processus d'innovation ne devrait pas seulement examiner les moyens de transformer le lieu de travail, mais aussi ses objectifs stratégiques.

IndustriAll Europe et ses affiliés soutiennent le renforcement des droits à l'information et à la consultation ainsi qu'un **dialogue social** authentique, complet et exhaustif concernant **l'innovation sur le lieu de travail**, et réclament sa mise en place là où il n'existe pas. Ils sont prêts et disposés à y participer. Ils demandent que les travailleurs et leurs représentants prennent directement part aux discussions sur les processus et objectifs d'innovation, sur la détermination des priorités, et sur la stratégie permettant de les atteindre – dans un processus de « démocratie de l'innovation ».

Pour un droit à l'innovation participative

La contribution de tous les salariés de l'entreprise doit être accueillie favorablement dans le processus d'innovation. Dans toutes les entreprises européennes, n'importe quel salarié doit pouvoir prendre **l'initiative** d'innover. Il devra être soutenu et encouragé dans sa démarche par une structure propice à l'innovation participative (ex : systèmes de suggestion).

La forme exacte de ce droit à innover, ses limites, les droits mutuels et obligations du salarié et de l'entreprise, doivent faire l'objet d'un **dialogue social** fructueux. IndustriAll Europe et ses affiliés sont prêts et disposés à entamer ces négociations.

IndustriAll Europe réclame un **droit** européen, pour tous les salariés, à **l'innovation participative** – qui ne peut en aucun cas devenir une obligation.

Donner à tous les travailleurs les connaissances et compétences suffisantes pour participer à l'innovation, de manière efficace et en toute confiance

IndustriAll Europe demande que tous les travailleurs de la fabrication reçoivent, de manière permanente, **l'éducation** et la **formation pour adultes** leur permettant de comprendre et d'anticiper le changement et d'y faire face, et leur permettant d'innover.

Cette éducation et cette formation pour adultes, qui doivent être dispensées aux travailleurs pour leur permettre de surmonter les bouleversements liés au changement, et d'innover, sont : les **connaissances** requises pour comprendre la situation et les **aptitudes** pratiques et les **compétences** (le « savoir-faire ») leur permettant de travailler dans un nouvel environnement.

IndustriAll Europe identifie 9 projets importants d'intérêt européen commun ayant un potentiel de transformation stratégique

IndustriAll Europe propose de **concentrer** les fonds publics disponibles pour soutenir l'innovation industrielle stratégique en Europe sur la liste suivante de 9 projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC).

- a) Les réseaux de distribution et de stockage intelligents pour l'énergie électrique
- b) Les composants & systèmes électroniques
- c) Les nanotechnologies en tant que substituts aux matières premières critiques
- d) Les systèmes de transport multimodaux, hybrides
- e) Les services de « Cloud » ouverts
- f) La personnalisation de masse des vêtements
- g) La rénovation thermique des bâtiments
- h) La chimie du végétal
- i) Les usines de démontage pour un recyclage amélioré

Conclusion

Pour réaliser l'innovation au bénéfice de tous et avec la participation de tous,

Nous appelons les partenaires sociaux au niveau européen à examiner et, si possible, à s'accorder sur les meilleures manières d'encourager l'innovation sur le lieu de travail en encourageant les initiatives des salariés et les systèmes d'éducation et formation préparant les effectifs à l'innovation et au changement.

Nous appelons l'Union européenne à encourager une innovation de qualité par le biais d'une réglementation intelligente et ambitieuse du marché intérieur et par le biais de régimes légaux robustes pour la protection des innovations libres et à code source ouvert. Nous appelons à impliquer les syndicats dans les stratégies d'innovation et de normalisation.

Nous appelons les Etats membres à concentrer leurs finances publiques sur des projets RDI stratégiques et à développer leur politique d'innovation dans les industries manufacturières, conjointement avec les partenaires sociaux.

Nous appelons toutes les entreprises à investir massivement dans la RDI et à lancer une stratégie d'innovation coopérative impliquant toutes les parties prenantes, telles que les clients, les utilisateurs, les partenaires commerciaux et en premier lieu le personnel.